

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ONT POUR
OBJET D'ENCADRER L'INSCRIPTION ET LA PARTICIPATION AUX RETRAITES PROPOSÉES PAR
LZ COMMUNICATION -32 ALLÉE DE LA ROBERTSAU - 67000 STRASBOURG - FRANCE - SIRET : 840 310 270 00037
CI-APRÈS : « L'ORGANISATRICE ». TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIÈRE DES PRÉSENTES CGV.

RETRAITES POUR FEMMES – ORGANISATION ET ACCOMPAGNEMENT

1. NATURE DE L'ACTIVITÉ ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. L'ORGANISATRICE CONÇOIT, ORGANISE ET ANIME DES RETRAITES DE BIEN-ÊTRE ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DESTINÉES AUX FEMMES.

CES RETRAITES COMPRENNENT UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE BIEN-ÊTRE, AINSI QU'UN HÉBERGEMENT ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES PRESTATIONS ASSURÉES PAR DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS.

1.2. L'ORGANISATRICE N'EST PAS UNE AGENCE DE VOYAGE AU SENS DU CODE DU TOURISME.

LES PRESTATIONS PROPOSÉES NE CONSTITUENT PAS UN FORFAIT TOURISTIQUE, DÈS LORS QUE L'ORGANISATRICE NE FOURNIT NI TRANSPORT, NI SERVICES DE VOYAGE ASSOCIÉS, ET N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION D'ACHEMINEMENT DES PARTICIPANTES. LES ACTIVITÉS SONT DE L'ORDRE DU BIEN-ÊTRE ET DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL.

1.3. LES PARTICIPANTES ORGANISENT DE MANIÈRE INDÉPENDANTE LEURS DÉPLACEMENTS (AVION, TRAIN, VOITURE, ETC.), AINSI QUE TOUTES RÉSERVATIONS LIÉES À LEUR TRANSPORT. CHAQUE PARTICIPANTE DEMEURE ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE L'ORGANISATION, DU COÛT ET DES ALÉAS DE SON TRANSPORT (RETARDS, ANNULATIONS, PERTE DE BAGAGES, CORRESPONDANCES MANQUÉES, ETC.).

2. RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATRICE

2.1. L'ORGANISATRICE EST RESPONSABLE UNIQUEMENT DE LA BONNE EXÉCUTION :

- DES ACTIVITÉS INCLUSES DANS LE PROGRAMME DE LA RETRAITE,
- DE L'HÉBERGEMENT PRÉVU,
- DES PRESTATIONS EXPRESSÉMENT MENTIONNÉES COMME INCLUSES.

2.2. L'ORGANISATRICE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE :

- DES RETARDS, ANNULATIONS, GRÈVES, PERTES DE BAGAGES, ACCIDENTS OU DIFFICULTÉS LIÉS AU TRANSPORT
- DES CONDITIONS MÉTÉO, DE LEURS CONSÉQUENCES OU DE TOUT ÉVÉNEMENT EXTÉRIEUR INDÉPENDANT DE SA VOLONTÉ ;
- DES VOLS, PERTES OU DÉTÉRIORATIONS CONCERNANT LES EFFETS PERSONNELS DES PARTICIPANTES ;
- DE LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE LORS DES TEMPS LIBRES OU EN DEHORS DES ACTIVITÉS ENCADRÉES ;
- DES PRESTATIONS RÉALISÉES PAR DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS AGISSANT EN PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS.

2.3. LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATRICE NE PEUT ÊTRE ENGAGÉE QU'EN CAS DE FAUTE PROUVÉE ET DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI. ELLE NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATRICE NE SAURAIT ÊTRE EXCLUE EN CAS DE FAUTE LOURDE, FAUTE INTENTIONNELLE, MANQUEMENT À UNE OBLIGATION DE SÉCURITÉ, OU DOMMAGES CORPORELS DIRECTEMENT IMPUTABLES À L'ORGANISATION.

3. RESPONSABILITÉ ET OBLIGATIONS DES PARTICIPANTES

3.1. CHAQUE PARTICIPANTE DÉCLARE ÊTRE APTE PHYSIQUEMENT ET PSYCHOLOGIQUEMENT À SUIVRE LES ACTIVITÉS PROPOSÉES (EX. ATELIERS CORPORELS, RESPIRATION, RANDONNÉE, DANSE, ETC.).

3.2. LES PARTICIPANTES RECONNAISSENT QUE CERTAINES ACTIVITÉS COMPORTENT DES RISQUES NORMAUX LIÉS À LA PRATIQUE CORPORELLE OU À LA NATURE DE L'ENVIRONNEMENT. ELLES Y PARTICIPENT SOUS LEUR ENTIÈRE RESPONSABILITÉ.

3.3. CHAQUE PARTICIPANTE S'ENGAGE À SOUSCRIRE, AVANT LE DÉBUT DE LA RETRAITE, UNE ASSURANCE PERSONNELLE COMPRENANT A MINIMA :

- UNE ASSURANCE ANNULATION,(CONSEILLER)
- UNE ASSURANCE RAPATRIEMENT,(OBLIGATOIRE)
- UNE RESPONSABILITÉ CIVILE PERSONNELLE.(OBLIGATOIRE)

L'ORGANISATRICE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER UNE ATTESTATION D'ASSURANCE.

EN L'ABSENCE D'ATTESTATION FOURNIE AVANT LE DÉBUT, LA PARTICIPATION POURRA ÊTRE REFUSÉE, SANS REMBOURSEMENT.

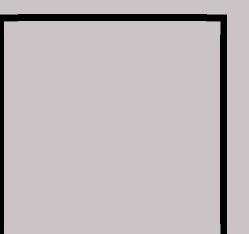
3.4. TOUTES CONDITIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES DOIVENT ÊTRE COMMUNIQUÉES À L'ORGANISATRICE EN AMONT.

4. MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT

4.1. L'INSCRIPTION DEVIENT EFFECTIVE APRÈS : PAIEMENT D'UN ACOMPTÉ (MONTANT INDIQUÉ DANS L'OFFRE), L'ACCEPTATION DES PRÉSENTES CGV ET L'ACCEPTATION DE LA CHARTE DE BIENVEILLANCE.

4.2. LE SOLDE TOTAL DOIT ÊTRE RÉGLÉ AU PLUS TARD AVANT LA DATE DE DÉPART.
SANS PAIEMENT COMPLET, LA PARTICIPATION À LA RETRAITE NE PEUT ÊTRE GARANTIE.

4.3. LES PAIEMENTS PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS SELON LES MODALITÉS PRÉCISÉES DANS L'OFFRE (PAIEMENT UNIQUE OU EN PLUSIEURS ÉCHÉANCES).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

5. CONDITIONS D'ANNULATION

5.1. ANNULATION PAR LA PARTICIPANTE

EN CAS D'ANNULATION, ET QUELLE QUE SOIT LA RAISON, LES SOMMES VERSÉES NE SONT NI REMBOURSÉES NI TRANSFÉRABLES, SAUF DISPOSITIONS LÉGALES IMPÉRATIVES.

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L221-28 DU CODE DE LA CONSOMMATION, LES PRESTATIONS DE SERVICES D'HÉBERGEMENT, DE TRANSPORT, DE RESTAURATION OU DE LOISIRS QUI DOIVENT ÊTRE FOURNIES À UNE DATE OU SELON UNE PÉRIODICITÉ DÉTERMINÉE NE BÉNÉFICIENT PAS DU DROIT DE RÉTRACTATION.

5.2. NON-PRÉSENTATION

TOUTE NON-PRÉSENTATION LE JOUR DE L'ARRIVÉE ÉQUIVAUT À UNE ANNULATION, SANS REMBOURSEMENT.

5.3. ANNULATION PAR L'ORGANISATRICE

EN CAS D'ANNULATION EXCEPTIONNELLE D'UNE RETRAITE (IMPOSSIBILITÉ MAJEURE, SÉCURITÉ, FORCE MAJEURE...) :

- L'ORGANISATRICE REMBOURSE EXCLUSIVEMENT LE MONTANT DE LA RETRAITE,
- AUCUN AUTRE DÉDOMMAGEMENT NE POURRA ÊTRE RÉCLAMÉ (TRANSPORT, CONGÉS POSÉS, HÉBERGEMENTS ANNEXES, ETC.).

6. HÉBERGEMENT, MATÉRIEL ET VIE SUR PLACE

6.1. LES PARTICIPANTES S'ENGAGENT À RESPECTER : LES LIEUX D'HÉBERGEMENT, LES RÈGLES INTERNES, LES BIENS MIS À DISPOSITION.

6.2. L'ORGANISATRICE NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE EN CAS DE :

- VOL OU PERTE D'EFFETS PERSONNELS,
- DOMMAGES CAUSÉS PAR DES TIERS.

6.3. TOUTE DÉGRADATION CAUSÉE PAR UNE PARTICIPANTE DANS L'HÉBERGEMENT OU LES ESPACES PARTAGÉS SERA À SA CHARGE.

7. MODIFICATIONS DU PROGRAMME

7.1. LE PROGRAMME PEUT ÊTRE MODIFIÉ POUR DES RAISONS : MÉTÉOROLOGIQUES, DE SÉCURITÉ, D'INDISPONIBILITÉ D'UN INTERVENANT, DU NOMBRE DE PARTICIPANTES.

7.2. CES MODIFICATIONS N'OUVRENT DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT.

8. DROIT À L'IMAGE

AU MOMENT DE L'INSCRIPTION, LA PARTICIPANTE CHOISIT :

AUTORISATION : J'AUTORISE L'ORGANISATRICE À UTILISER MON IMAGE (PHOTOS/VIDÉOS) PRISES PENDANT LA RETRAITE, À DES FINS DE COMMUNICATION.

OU

REFUS : JE REFUSE L'UTILISATION DE MON IMAGE. L'ORGANISATRICE S'ENGAGE À RESPECTER CE CHOIX ET À NE PAS DIFFUSER D'IMAGE IDENTIFIABLE.

9. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET EXCLUSION

9.1. LES PARTICIPANTES S'ENGAGENT À RESPECTER : LES INTERVENANTS, LES AUTRES PARTICIPANTES, LES CONSIGNES DONNÉES, LES HORAIRES.

9.2. TOUT COMPORTEMENT VIOLENT, DISCRIMINATOIRE, PERTURBATEUR, DANGEREUX OU ALLANT À L'ENCONTRE DU BON DÉROULEMENT DE LA RETRAITE POURRA ENTRAÎNER UNE EXCLUSION IMMÉDIATE, SANS REMBOURSEMENT.

10. DONNÉES PERSONNELLES

LES DONNÉES COLLECTÉES SONT UTILISÉES UNIQUEMENT DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION ET DE LA GESTION DES RETRAITES. ELLES NE SONT JAMAIS REVENDUES.

11. DROIT APPLICABLE

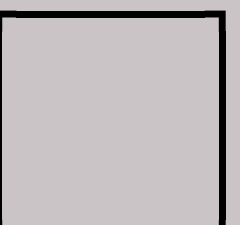
LES PRÉSENTES CGV SONT RÉGIÉS PAR LE DROIT FRANÇAIS.

TOUT LITIGE POURRA, À DÉFAUT DE RÈGLEMENT AMIABLE, ÊTRE SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS.

12. FORCE MAJEURE

EN CAS DE SURVENANCE D'UN ÉVÉNEMENT DE FORCE MAJEURE AU SENS DE L'ARTICLE 1218 DU CODE CIVIL (ÉVÉNEMENT IMPRÉVISIBLE, IRRÉSISTIBLE ET EXTÉRIEUR), L'ORGANISATRICE NE POURRA ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DE L'INEXÉCUTION OU DE L'INTERRUPTION DE TOUT OU PARTIE DES PRESTATIONS PRÉVUES.

SI UN CAS DE FORCE MAJEURE CONTRAINT À ANNULER OU MODIFIER LA RETRAITE, LES MODALITÉS D'ANNULATION PRÉVUES À L'ARTICLE 5 S'APPLIQUENT. AUCUN DÉDOMMAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE NE POURRA ÊTRE DEMANDÉ.



CHARTRE DE BIENVEILLANCE & DE COMPORTEMENT

CETTE CHARTE DOIT ÊTRE LUE ET ACCEPTÉE AVANT LA RETRAITE.
ELLE GARANTIT UN ESPACE SÛR, RESPECTUEUX ET HARMONIEUX.

1. CONFIDENTIALITÉ

TOUT CE QUI EST PARTAGÉ PENDANT LA RETRAITE RESTE STRICTEMENT CONFIDENTIEL.
AUCUNE EXPÉRIENCE, PAROLE OU ÉMOTION D'UNE AUTRE PARTICIPANTE NE DOIT ÊTRE DIVULGUÉE SANS SON ACCORD.

2. BIENVEILLANCE ET RESPECT

JE M'ENGAGE À :

- ACCUEILLIR LES AUTRES SANS JUGEMENT,
- RESPECTER LA SENSIBILITÉ ET LE RYTHME DE CHACUNE,
- ADOPTER UNE COMMUNICATION RESPECTUEUSE, MÊME EN CAS DE DÉSACCORD.

3. RESPECT DU RYTHME PERSONNEL

AUCUNE PARTICIPANTE N'EST OBLIGÉE DE TOUT PARTAGER OU DE TOUT FAIRE.
CHACUNE PEUT ADAPTER L'INTENSITÉ DES ACTIVITÉS SELON SES ENVIES ET SES LIMITES.

4. PARTICIPATION CONSCIENTE

JE M'ENGAGE À PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE MANIÈRE VOLONTAIRE, PRÉSENTE ET OUVERTE, DANS LA LIMITE DE MON CONFORT PERSONNEL.

5. RESPECT DU LIEU ET DU MATÉRIEL

JE PRENDS SOIN :

- DES ESPACES COMMUNS,
- DU MATÉRIEL FOURNI,
- DES CHAMBRES ET ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION.

JE VEILLE À LAISSER L'ESPACE PROPRE ET RESPECTUEUX POUR LES AUTRES.

6. SÉCURITÉ ET INTÉGRITÉ

POUR LE RESPECT DE TOUTES :

- PAS D'ALCOOL,
- PAS DE DROGUES,
- PAS DE COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS (AGRESSIVITÉ, HARCÈLEMENT, VIOLENCES, PRESSIONS).

7. COHABITATION HARMONIEUSE

JE VEILLE À :

- RESPECTER LES HORAIRES,
- MODÉRER LE BRUIT,
- RESPECTER LES BESOINS DE REPOS DES AUTRES.

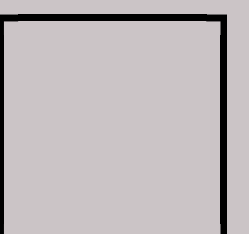
8. COMPORTEMENTS INTERDITS

SONT STRICTEMENT INTERDITS :

- LES PROPOS DISCRIMINATOIRES (RACISTES, SEXISTES, HOMOPHOBES, ETC.),
- LES COMPORTEMENTS VIOLENTS OU MENAÇANTS,
- LES JUGEMENTS BLESSANTS,
- TOUTE PERTURBATION RÉPÉTÉE DU GROUPE OU DE L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE.

9. EXCLUSION

EN CAS DE NON-RESPECT GRAVE OU RÉPÉTÉ DE CETTE CHARTE,
L'ORGANISATRICE PEUT PROCÉDER À UNE EXCLUSION IMMÉDIATE, SANS REMBOURSEMENT.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM, PRENOM:

DATE DE NAISSANCE:

ADRESSE:

PORTABLE:

MAIL:

INFORMATION DE SANTÉ

ALLERGIE(S) ?
SI OUI, À QUOI :

RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM, PRÉNOM

PORTABLE

FAIT A,

LE...../.../.....

SIGNATURE

PAR SA SIGNATURE, LA PARTICIPANTE RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'INTÉGRALITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT ET ACCEPTER SANS RÉSERVE LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET LA CHARTE DE BIENVEILLANCE.